

19 juil 2012 -17:25

Le Fonds publie son rapport annuel 2011

Voici les grandes tendances du rapport annuel 2011 du Fonds des maladies professionnelles qui vient d'être publié et qui est disponible sur notre nouveau site internet.

La première tendance qui se détache de ce nouveau rapport est que nous avons eu à traiter 8317 demandes de reconnaissance contre 7188 en 2010, ce qui représente plus ou moins 15% d'augmentation. La répartition géographique est de 59% en Wallonie, 34% en Flandre, le reste sur la région de Bruxelles Capitale et l'étranger à parts égales. Pour les étrangers, on constate toujours une majorité de ressortissants italiens.

On rencontre 70% de demandes masculines contre 30% de féminines. Ces femmes ont en moyenne 46 ans contre 54 pour les hommes. Les maladies les plus indemnisées sont en ordre décroissant : les maladies du dos, les affections respiratoires, la surdité, le canal carpien et les tendinites des membres supérieurs. Les augmentations révélatrices (50% par rapport à l'an dernier) concernent la surdité et le canal carpien. Les tendinites et le canal carpien concernent tant les hommes que les femmes.

L'année passée, le Fonds a aussi pris 2472 décisions positives contre 1878 en 2010. On notera une importante augmentation des décisions pour incapacité temporaire due à une croissance importante des cas de canal carpien et de tendinites. La communication externe vers les médecins s'est aussi sensiblement améliorée et on peut y voir une des causes de cette augmentation de demandes et de décisions de reconnaissance de ces maladies.

De façon globale, les secteurs qui sont toujours les plus indemnisés concernent sont l'extraction (houille notamment) et la construction. Les professions les plus rencontrées sont les mineurs, les transporteurs, les dockers, et les ouvriers de chantier (grutiers, machines de levage, manœuvres, manutentionnaires, excavatrices...)

Lorsqu'il s'agit de décès, les demandes des ayants droit (la famille proche) continuent à être en diminution régulière depuis 10 ans. Nous avons reçu 1468 demandes pour 1539 en 2010. L'âge moyen de ces victimes au moment du décès est de 79 ans. Les proches de 500 de ces victimes ont reçu un avis positif du Fonds quant à leur indemnisation. Les cas les plus fréquents concernent toujours la silicose et les maladies de l'amiante. Enfin, la répartition géographique est de 58% de demandes de belges, contre 32% d'italiens et 10% d'autres nationalités.

Terminons en disant que la mission de prévention du Fonds reste primordiale. En 2011, le Fonds a pris 28 726 décisions positives de remboursement de vaccination contre 26 707 en 2010. Par ailleurs, le projet de prévention secondaire démontre toujours son utilité : l'an dernier, 654 personnes ont ainsi bénéficié de notre programme de revalidation du dos.

Pour toute information supplémentaire : www.fmp.fgov.be (rubrique documents / statistiques).

Agence fédérale des risques professionnels
Avenue de l'Astronomie 1
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 272 20 00
<http://www.fedris.be>

EricMazuy
Responsable de la communication FR
+32 2 272 21 20
communication@fedris.be

Libby Saeys
Responsable de la communication NL
+32 2 272 21 20
communication@fedris.be